

Conseil communal du 25 juillet 2024 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente (27 juin 2024)**
2. **Personnel communal : GODFROID Isabelle: Directrice Générale en stage: Prestation de serment en séance publique**
3. **Marché public de travaux - Réfection des voiries communales endommagées - Approbation des conditions et mode de passation**

4. Plan d'aménagement forestier - validation

Un plan d'aménagement forestier est un outil indispensable pour assurer la gestion durable des forêts et garantir leur pérennité dans le temps. Il contribue à préserver la biodiversité, à lutter contre le changement climatique et à promouvoir une exploitation forestière responsable et équitable.

Ainsi, selon l'Article 57 du Code forestier : tous les bois et forêts des personnes morales de droit public, d'une superficie supérieure à vingt hectares d'un seul tenant, sont soumis à un plan d'aménagement.

5. Certification de gestion forestière durable PEFC - Approbation de la Nouvelle charte

Transfert du portage de la certification forestière PEFC du Département de la Nature et des Forêts (SPW-DNF) vers Filière Bois Wallonie.

<https://www.filiereboiswallonie.be/certification>

Nouvelle charte à approuver.

6. ADL - Régie Communale Ordinaire - Comptes annuels pour l'exercice 2023 - Arrêté ministériel du 21 mai 2024 approuvant les comptes 2023 de l'ADL - Notification pour exécution au Collège communal qui doit communiquer l'arrêté au Conseil communal et au Directeur financier conformément à l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la Comptabilité communale -1.82

Les comptes 2023 de l'ADL sont approuvés par la Tutelle (arrêté ministériel du 21 mai 2024) comme suit :

Bilan : 30.084.86 € à l'actif et au passif.

Compte de résultats : -7010,59 €

Dotation communale : 73.973,46 €.

L'arrêté ministériel doit être exécuté par le Collège communal qui doit le communiquer au Conseil communal et au Directeur financier conformément à l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la comptabilité communale.

Huis clos